

Guide Référentiel pour un Plan de Sauvegarde des Biens Culturels (PSBC) et son Articulation avec les Plans de Sécurité Civile

Introduction

Un Plan de Sauvegarde des Biens Culturels (PSBC) est un document stratégique et un plan d'action opérationnel essentiel pour toute institution patrimoniale. Son objectif principal est d'organiser la protection du patrimoine face à une crise ou un sinistre majeur. Cependant, pour être pleinement efficace, le PSBC ne doit pas être un document isolé. Il doit s'intégrer et s'articuler parfaitement avec les dispositifs de sécurité civile territoriaux et opérationnels. Ce guide référentiel vise à fournir une structure pour l'élaboration d'un PSBC, en mettant un accent particulier sur son intégration avec le plan **ORSEC**, le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** et le plan **ETARE**.

1. Cadre Réglementaire et Normatif

L'élaboration d'un PSBC s'inscrit dans un cadre réglementaire et normatif précis, visant à assurer une protection optimale du patrimoine culturel. Les références suivantes constituent les piliers de cette démarche :

- **La Norme NF ISO 21110, « Information et documentation – Préparation et réponse aux situations d'urgence », 2020 :**
Cette norme fournit des lignes directrices pour la planification, la réponse et le rétablissement face aux situations d'urgence pour tout type de collections, y compris les biens culturels [1].
- **Le plan d'action « sécurité Cathédrale » du Ministère de la Culture, octobre 2019.**
- **La Directive nationale d'orientation (DNO 2016-2017) du Ministère de la Culture, 2016.**
- **La note du 10 juin 2016 : le plan de sauvegarde des collections en cas de sinistre dans un musée de France, Direction générale des patrimoines.**
- **Les articles 82, 83 et 84 de la Charte de la conservation dans les bibliothèques de 2011, du Ministère de la Culture, SLL et de MESRI.**
- **La Note du 13 mai 2008 : plan de sauvegarde des collections en cas de sinistre dans un musée de France, du Ministère de la Culture.**
- **L'article 5 de l'arrêté du 15 septembre 2006, relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP relevant du ministère de la Culture.**
- **L'article 16 de la loi n°2002_5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France.**
- **L'article 1er de la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.**
- **L'article R 741-8 du Code de la sécurité intérieure, relatif au plan ORSEC départemental.**
- **Le rapport de l'IGESR : La recommandation pour les plans d'urgence dans les Bibliothèques patrimoniales françaises, janvier 2022.**
- **Aux recommandations de l'UNESCO.**
- **Aux recommandations de l'ICCROM.**

2. Objectifs et Principes Fondamentaux d'un PSBC

Un PSBC efficace doit répondre à plusieurs objectifs clés et s'appuyer sur des principes fondamentaux pour garantir la protection des biens culturels et la sécurité des personnes. Les objectifs de l'intervention d'urgence sont multiples [2] :

- Coordonner les intervenants
- Sécuriser le site

- Protéger les personnes
- Limiter les dommages
- Sauver les collections
- Remettre l'édifice en état
- Obtenir les fournitures et le matériel nécessaires
- Informer le public
- Documenter l'incident
- Payer les factures

Pour être efficace, un plan d'urgence doit être soutenu par tous les niveaux hiérarchiques, être simple, axé sur les situations les plus probables, faire preuve de souplesse, être réaliste dans l'évaluation des ressources et être simulé régulièrement pour évaluer les procédures [2].

3. Identification et Évaluation des Risques

La première étape de l'élaboration d'un PSBC consiste à identifier et évaluer les risques spécifiques auxquels l'institution et ses collections sont exposées. On peut identifier cinq grandes catégories de risques [2] :

- **La sécurité interne et externe** pour le bâtiment, les personnes et les collections.
- **Les menaces et dommages physiques** que peuvent subir le bâtiment et les collections.
- **Les aléas climatiques et autres catastrophes naturelles.**
- **Les personnes**, tant les usagers que le personnel, qui peuvent causer des dommages.
- **La technologie**, ou plutôt la perte de celle-ci (matériel informatique, logiciels).

Des exemples de risques incluent : feu, inondation, vol, blessure, dommages au bâtiment, problèmes informatiques, perte de courant, dysfonctionnement des systèmes d'alarme, accidents extérieurs, tornades, ouragans, tremblements de terre, blizzards, rafales de vent extrêmes et grêle [2].

4. Organisation et Rôles Clés

L'élaboration, la mise en place et le suivi d'un PSBC impliquent plusieurs acteurs clés dont les rôles et responsabilités doivent être clairement définis [2] :

- **Directeur** : Définit la politique en matière de programmes d'urgence, nomme les responsables, établit le budget, et assure la liaison avec le conseil et la communauté.
- **Responsable des Urgences (RU)** : Dirige le Comité des Urgences (CUR), organise les exercices de simulation et informe le directeur.
- **Comité des Urgences (CUR)** : Supervise les équipes, établit les listes de contacts, recense les dangers, met en œuvre les mesures de prévention et rédige le plan d'urgence.
- **Coordinateur de l'Intervention en cas d'Urgence (CIU)** : Met en œuvre les mesures de prévention et dirige le centre de crise lors d'un sinistre.
- **Équipes de planification préventive dans les services** : Il existe quatre équipes (sécurité, collections, bâtiment et entretien, administration et archives). Elles réalisent des analyses de vulnérabilité et proposent des procédures d'intervention.

5. Priorisation des Collections : La Méthode Octopus

La priorisation des biens culturels est une étape cruciale pour un PSBC efficace, permettant de concentrer les efforts de sauvegarde sur les éléments les plus importants en cas de sinistre. La méthode Octopus, développée par le Getty Conservation Institute, propose une approche structurée basée sur huit critères pour évaluer et prioriser les œuvres [3]. Ces critères sont :

1. **Histoire** : L'importance historique de l'œuvre, son lien avec des événements ou des figures marquantes.
2. **Notoriété/Reputation** : La reconnaissance de l'œuvre au niveau local, national ou international.
3. **Qualité patrimoniale** : La valeur intrinsèque de l'œuvre en tant que patrimoine, son authenticité, sa rareté.
4. **Qualité artistique** : L'excellence esthétique et la signification artistique de l'œuvre.
5. **Qualité identitaire** : La capacité de l'œuvre à représenter une identité culturelle, un territoire, une communauté.
6. **Qualité pédagogique** : Le potentiel de l'œuvre à servir de support éducatif ou de recherche.
7. **Enjeux** : Les implications (scientifiques, économiques, sociales, etc.) de la perte ou de la dégradation de l'œuvre.
8. **Fragilité** : La vulnérabilité physique de l'œuvre aux dommages (matériaux, état de conservation, conditions d'exposition).

Chaque critère est évalué pour chaque bien, permettant d'obtenir une quantification et une hiérarchisation des collections. Cette méthode permet d'associer l'ensemble des acteurs à la démarche de priorisation, fondamentale pour l'élaboration d'un PSBC [3].

6. Moyens de Protection Anti-Feu

La protection contre l'incendie est un aspect crucial du PSBC, particulièrement pour les biens culturels souvent irremplaçables. Les mesures de protection anti-feu doivent être intégrées à la planification d'urgence et incluent :

- **Systèmes de Détection Incendie (SDI) et Systèmes de Mise en Sécurité Incendie (SMSI)** : Essentiels pour alerter rapidement et activer les dispositifs de sécurité [4].
- **Portes coupe-feu** : Leur localisation et leur bon fonctionnement sont primordiaux pour confiner le feu et protéger les zones sensibles [4].
- **Extincteurs** : Types adaptés aux risques (eau, poudre, CO2) et répartition stratégique [4].
- **Robinets Incendie Armés (RIA)** : Pour une première intervention rapide par le personnel formé [5].
- **Couvertures anti-feu** : Pour éteindre les petits départs de feu ou protéger des objets [5].
- **Dispositifs de désenfumage** : Pour évacuer les fumées et faciliter l'intervention des secours.
- **Plans d'évacuation et de localisation des équipements de sécurité** : Affichés et connus de tous.
- **Formation du personnel** : À l'utilisation des équipements et aux procédures d'évacuation.
- **Collaboration avec les services de secours** : Les SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) doivent être associés à l'élaboration du PSBC pour une meilleure coordination des interventions [6].

7. Le PSBC du SDIS 62 : Un Modèle Opérationnel

Le Plan de Sauvegarde des Biens Culturels du Pas-de-Calais (PSBC 62) est un exemple de document opérationnel visant à réduire les conséquences d'un sinistre sur les biens publics ou privés [7]. Bien que le document complet n'ait pas été directement accessible, les principes généraux des PSBC élaborés par les SDIS mettent l'accent sur :

- **La prévision opérationnelle** : Anticiper les scénarios de sinistre et les actions à mener.
- **La coordination** : Établir un langage commun et des procédures claires entre les acteurs internes et externes (pompiers, conservateurs, etc.).
- **Les fiches réflexes** : Des documents synthétiques et pratiques pour guider les premières actions en cas d'urgence.
- **L'identification des zones à risque et des biens prioritaires** : En lien avec la méthode de priorisation.
- **La logistique d'évacuation** : Définir les itinéraires, les points de rassemblement, les moyens de transport et les lieux de stockage temporaire.
- **Le matériel spécifique** : Le SDIS 62 mentionne l'utilisation d'un "VTU armé PSBC" (Véhicule Tout Usage) équipé de matériel adapté pour la protection ou l'évacuation d'œuvres [8].

Les PSBC des SDIS intègrent souvent des plans à 360° pour les établissements, des guides de protection des bâtiments anciens et des colloques de restitution pour partager les bonnes pratiques [9].

8. Plan d'Action et Procédures d'Urgence

Le plan d'action du PSBC doit détailler les procédures à suivre en situation d'urgence dans trois domaines clés [2] :

8.1. L'Organisation

- **Rôles et responsabilités** : Définition claire des tâches de chaque équipe d'intervention.
- **Poste central d'opération** : Procédures pour son établissement après évacuation.
- **Poste de communication et de relations publiques** : Pour informer le public et les médias.

8.2. Les Personnes

- **Évacuation du personnel et des usagers** : Indications sur le moment et la personne responsable de la décision.
- **Abri d'urgence** : Procédures pour son établissement.
- **Listes de rappel** : Pour contacter le personnel, les bénévoles et les spécialistes externes.

8.3. Les Collections, le Bâtiment et les Autres Biens

- **Transfert ou évacuation des collections** : Indications sur le moment et la personne responsable de la décision.
- **Agents d'assurance** : Procédures pour les contacter et évaluer les dégâts.
- **Protection du bâtiment et de ses abords**.
- **Liste de l'équipement nécessaire** : Pour répondre au sinistre et son lieu d'entreposage.

9. Critères d'Efficacité d'un Plan d'Urgence

Pour qu'un plan d'urgence soit efficace, plusieurs critères doivent être satisfaits [2] :

- **Soutien actif** : Par tous les niveaux hiérarchiques (direction, conseil d'administration, personnel).
- **Simplicité et focalisation** : Sur les situations les plus probables.
- **Souplesse** : Pour s'adapter aux situations imprévues.
- **Réalisme** : Dans l'évaluation des ressources de l'institution.
- **Simulation régulière** : Au moins une fois par an, pour évaluer les procédures et y remédier si des lacunes sont observées.

10. Cas Spécifique des Bibliothèques

Les bibliothèques, avec leurs collections souvent volumineuses et fragiles, nécessitent une attention particulière dans l'élaboration de leur PSBC. La priorisation des documents à sauver est cruciale, notamment en cas d'incendie où le temps d'intervention est limité. Il est recommandé d'élaborer une liste des documents à récupérer en priorité et de mettre en place un système d'identification pour faciliter le travail des pompiers [10].

La prévention des inondations est également primordiale, en organisant et classant les documents les plus importants dans des endroits moins vulnérables [10].

Après un sinistre, les étapes de récupération des documents papiers incluent [11] :

- **La récupération** : Déterminer quels documents peuvent être sauvés en fonction de leur importance, état et possibilité de restauration.
- **La congélation** : Pour stabiliser les documents abîmés par l'eau et prévenir le développement de moisissures.
- **Le séchage** : Méthodes sous vide ou à l'air libre, nécessitant attention pour ne pas endommager les documents fragiles.
- **La restauration** : Réparations nécessaires pour prolonger la vie des documents et restauration du lieu de conservation.

L'inondation de Florence en 1966 a été un événement marquant qui a souligné l'importance des plans d'urgence et stimulé l'approfondissement des pratiques de restauration [12] [13] [14].

11. Articulation du PSBC avec les Plans de Sécurité Civile

Pour une efficacité maximale, le PSBC doit s'intégrer harmonieusement dans le dispositif global de sécurité civile, notamment avec le Plan ORSEC, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le plan ETARE.

11.1. Le Plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile)

Le plan ORSEC est un dispositif départemental qui vise à planifier l'organisation de la réponse de la sécurité civile pour secourir les personnes, protéger les biens, le patrimoine culturel et l'environnement en cas de catastrophe [15]. Le PSBC s'inscrit comme un volet spécifique de ce dispositif, en fournissant aux autorités préfectorales et aux services de secours (SDIS) des informations détaillées sur les biens culturels à protéger et les procédures d'intervention adaptées. L'article R.741-8 du Code de la sécurité intérieure rappelle l'objectif de protection du patrimoine culturel dans le cadre du plan ORSEC [16].

L'intégration du PSBC au plan ORSEC permet :

- **Une meilleure connaissance des enjeux** : Les services de l'État et les secours sont informés de la localisation, de la nature et de la valeur des biens culturels présents sur le territoire.
- **Une coordination optimisée** : Le PSBC fournit des données précises pour l'élaboration des fiches d'établissement (fiches réflexes) utilisées par les pompiers, facilitant ainsi leur intervention [17].
- **La prise en compte des spécificités** : Les méthodes de sauvegarde des biens culturels (priorisation, conditionnement, évacuation) sont intégrées dans la planification générale des secours.

11.2. Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le PCS est un outil de gestion des crises à l'échelle communale, élaboré sous la responsabilité du maire. Il vise à préparer la réponse aux risques et à la gestion des crises associées, en regroupant tous les documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population [18] [19]. Le PSBC doit être communiqué à la mairie et intégré au PCS pour :

- **Informé la cellule de crise communale** : Le PCS permet au maire d'activer une cellule de crise communale (CdCC) qui doit être informée des enjeux patrimoniaux locaux [20].
- **Mobiliser les ressources locales** : Le PCS identifie les moyens humains et matériels disponibles au niveau communal pour appuyer les opérations de sauvegarde (agents municipaux, associations, etc.).
- **Assurer l'alerte et l'information de la population** : Le PCS prévoit les modalités d'alerte et d'information des habitants, y compris sur les risques potentiels pour le patrimoine et les mesures prises.
- **Identifier les lieux de repli ou de stockage temporaire** : La commune peut disposer de sites sécurisés pour accueillir temporairement les biens culturels évacués.

11.3. Le Plan ETARE (Établissement Répertoire)

Le plan ETARE, ou plus généralement les plans d'établissement, sont des documents d'autoprotection spécifiques aux établissements recevant du public (ERP) ou aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Ils détaillent les mesures de prévention et de gestion des risques propres à chaque site. Bien que le terme "ETARE" soit plus souvent associé aux risques industriels, le principe d'un plan d'établissement s'applique aux institutions patrimoniales.

Le PSBC, en tant que plan d'autoprotection de l'établissement culturel, doit être compatible et complémentaire avec les plans d'intervention des services de secours (notamment les SDIS). Il doit notamment :

- **Fournir des fiches d'établissement détaillées** : Ces fiches, élaborées en collaboration avec les pompiers, contiennent des informations cruciales sur la configuration des lieux, les risques spécifiques, la localisation des biens prioritaires et les itinéraires d'évacuation [21].
- **Définir les points de contact et les procédures d'alerte** : Assurer une communication fluide et rapide avec les services d'urgence.

- **Préciser les moyens d'intervention internes** : Les équipements de première intervention (extincteurs, RIA) et le personnel formé à leur utilisation.
- **Faciliter la reconnaissance des lieux** : Les plans détaillés, les photos et les informations sur les accès et les obstacles sont essentiels pour les primo-intervenants.

Références

[1] Norme NF ISO 21110, « Information et documentation – Préparation et réponse aux situations d'urgence », 2020. [2] Contenu fourni par l'utilisateur (pasted_content.txt). [3] OCTOPUS. Un outil de priorisation des œuvres pour la mise en place d'un Plan de sauvegarde. *OpenEdition Journals*. <https://journals.openedition.org/ocim/6356> [4] PSBC en 10 étapes. *Bouclier bleu*. <https://www.bouclier-bleu.fr/files/default/uploads/Documentation/Guides%20-%20fiches%20pratiques/psbc-en-10-etapes.pdf> [5] Plan de sauvegarde et d'urgence. *Ministère de la Culture*. https://www.culture.gouv.fr/content/download/272778/file/6_modele_plan_de_sauvegarde_biens_culturels-1.pptx?inLanguage=fr-FR [6] LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL. *Pompiers 33*. https://www.pompiers33.fr/wp-content/uploads/2025/07/GuideOPE_ProtectionPatrimoineCulturel_V6_FINAL-Diffusion_HD.pdf [7] Plan de Sauvegarde des Biens Culturels P.S.B.C. 62. *SDIS 62*. <https://www.sdis62.fr/wp-content/uploads/2022/01/PSBC.pdf> [8] Plan de Sauvegarde des Biens Culturels P.S.B.C. 62. *SDIS 62*. <https://www.sdis62.fr/wp-content/uploads/2022/01/PSBC.pdf> [9] Sauvegarde des biens culturels. *Bouclier bleu France et Ministère de la Culture*. <https://staging-public.s3.fr-par.scw.cloud/1-presentation-bouclier-bleu-france-et-ministere-de-la-culture-66f84d0a3788c274036806.pdf> [10] La protection des biens et des personnes en bibliothèque. *Enssib*. <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/69607-anticiper-les-situations-d-urgence-pour-mieux-sauvegarder-la-protection-des-biens-et-des-personnes-en-bibliotheque.pdf> [11] Contenu fourni par l'utilisateur (pasted_content.txt). [12] Histoire du développement d'un plan d'urgence en bibliothèque. *Contenu fourni par l'utilisateur (pasted_content.txt)*. [13] L'inondation de Florence en 1966. *Contenu fourni par l'utilisateur (pasted_content.txt)*. [14] Redéfinition de la pratique de restauration. *Contenu fourni par l'utilisateur (pasted_content.txt)*. [15] Plans de Sauvegarde des Biens Culturels – Le risque inondation. *BnF*. https://www.bnf.fr/sites/default/files/2019-04/PU_guide%20plan%20de%20sauvegarde%20inondation.pdf [16] Plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC). *Demeure Historique*. <https://www.demeure-historique.org/plan-de-sauvegarde-des-biens-culturels-psbc/> [17] Le plan de sauvegarde des biens culturels. *Gironde.gouv.fr*. https://www.gironde.gouv.fr/content/telechargement/78548/587761/file/Plan%20de%20sauvegarde%20des%20biens%20culturels%20SDIS_V2.pdf [18] Le plan communal de sauvegarde (PCS). *Outil2amenagement.cerema.fr*. <https://outil2amenagement.cerema.fr/outils/plan-communal-sauvegarde-pcs> [19] Les plans communaux et intercommunaux de sauvegarde (PCS). *Securite-civile.interieur.gouv.fr*. <https://www.securite-civile.interieur.gouv.fr/reagir/comment-se-preparer-face-aux-risques/plans-communaux-et> [20] Guide de réalisation du Plan Communal de Sauvegarde. *Herault.gouv.fr*. <https://www.herault.gouv.fr/content/download/1115/6890/file/Plans> [21] La protection et sauvegarde des œuvres : PSO et PSBC. *Rescue 18*. <https://rescue18.com/protection-musees-prevention-pompiers/>